

# **MÉMENTO 2025 – 2026**

**Ecole primaire**

**A CONSERVER !**

## MOT DU DIRECTEUR

---

Chers élèves, chers parents, chers partenaires,

C'est avec un immense plaisir et un véritable privilège que je vous adresse ces quelques mots, en ce début de nouvelle année scolaire.

Notre objectif premier est d'offrir à chaque enfant un environnement propice au développement de toutes ses capacités. Au-delà des apprentissages académiques, nous nous engageons à stimuler leurs compétences transversales et émotionnelles, essentielles pour leur avenir.

Avec toute l'équipe pédagogique et sociale, nous œuvrons sans cesse à renforcer le "bien vivre ensemble", à encourager l'ouverture au dialogue et à promouvoir la résolution constructive des conflits. Nous sommes convaincus que les jeunes d'aujourd'hui sont les bâtisseurs de la société de demain. Il est donc de notre devoir de leur transmettre les outils nécessaires pour qu'ils puissent découvrir et réaliser pleinement leur potentiel.

Pour que cette mission soit une réussite, nous avons besoin de vous, chers parents. C'est en construisant une collaboration solide autour de vos enfants que nous pourrons les accompagner de manière cohérente et pertinente tout au long de leur parcours scolaire.

Pour conclure, j'aimerais partager ces mots de la Fondation Pro Juventute, qui résonnent particulièrement avec notre vision :

« Pour le bien-être de l'enfant, il est important que parents et enseignant·e·s tirent à la même corde. Pour que cette synergie fonctionne, il faut de la tolérance et une confiance mutuelle ».

Je souhaite à chacune et chacun une excellente année scolaire 2025-2026, riche en découvertes et en succès. Au plaisir de vous rencontrer lors des différentes occasions !

Avec mes chaleureuses salutations.

Yann Frischknecht  
  
Directeur des Ecoles



## TABLE DES MATIERES

Inspection scolaire	page 4
Commission scolaire	page 4
Direction	page 4
Vice-direction	page 5
Secrétariat	page 5
Changement de coordonnées ou de situation familiale	page 5
Moyen de communication officiel	page 5
Médias	page 6
Conciergerie et bâtiments scolaires	page 6
Bibliothèque municipale et scolaire	page 6
Médiation scolaire	page 6
Travail social en milieu scolaire	page 7
Service psychologique pour enfants et adolescents (SPE)	page 7
Médecin scolaire	page 7
Dentiste scolaire	page 8
Ecole à journée continue (EJC)	page 8
Assurances	page 8
Maîtrises de classe	page 9
Horaires	page 9
Cours de natation	page 9
Liste du corps enseignant	page 9
Petit, moyen ou grand problème ?	page 10
Évènements particuliers	page 10
Vacances scolaires et autres congés	page 10
Camp	page 11
Demi-journées de congé	page 12
Absences	page 12
Dispenses (voir annexe en fin de Mémento)	page 12
Poux	page 12
Structure de l'école obligatoire	page 13
Rapports d'évaluation	page 13
Capacités transversales	page 13
Entretiens	page 14
Entretien de bilan obligatoire	page 14
Procédure de passage du degré primaire au degré secondaire I	page 14
Devoirs à la maison	page 14
Carnet de devoirs	page 15
Règles de vie - Ecole	page 15
Règles de vie - Neige et pause de 10h00	page 15
Utilisation du téléphone portable	page 15
Tenue vestimentaire	page 16
Chemin de l'école	page 16
Déplacement en bus	page 16
Transport pour les séances de logopédie ou psychomotricité	page 16
Mémento 2026-2027	page 16
Liens vers les informations pour les parents	sans pagination

## INSPECTION SCOLAIRE

---

L'inspecteur scolaire est chargé de la surveillance cantonale de l'ensemble de la scolarité obligatoire.

[M. Serge Büttiker, Inspecteur scolaire](#)

 Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)  
Inspection scolaire francophone  
Chemin des Lovières 13  
2720 Tramelan

 031 636 16 55 (Secrétariat - 031 636 16 62)

 [serge.buettiker@be.ch](mailto:serge.buettiker@be.ch)

 [www.schulaufsicht.bkd.be.ch](http://www.schulaufsicht.bkd.be.ch)

## COMMISSION SCOLAIRE

---

La Commission scolaire est l'autorité de surveillance des Ecoles de Reconvilier. Elle veille à ce que les enfants fréquentent un établissement de la scolarité obligatoire conformément à la législation cantonale et aux prescriptions de leur commune. Elle est en outre responsable des décisions stratégiques de son école.

[M. Marc Voiblet, Président](#)

[Mme Aline Kneuss, Vice-présidente](#)

[Mme Charlotte Bron, Membre](#)

[M. David Buchser, Membre](#)

[Mme Séverine Mercato, Membre](#)

[M. Olivier Ruf, Membre](#)

[M. Marc-André Sprunger, Membre](#)

[Mme Christiane Stork, Membre, Représentante de Loveresse](#)

[M. Joachim Stalder, Membre, Représentant de Saules](#)

[Mme Judith Habegger Scharding, Secrétaire de la Commission scolaire](#)

 Commission scolaire - Président - Chemin du Nord 1 - 2732 Reconvilier

## DIRECTION

---

Le Directeur assume la conduite pédagogique et la direction des tâches d'exploitation des écoles.

[M. Yann Frischknecht, Directeur des Ecoles de Reconvilier](#)

 Ecoles de Reconvilier  
Chemin du Nord 1  
2732 Reconvilier

 032 481 45 60 (avec répondeur)

 [direction@ecolesrec.ch](mailto:direction@ecolesrec.ch)

## VICE-DIRECTION

---

Les Vice-directrices secondent la Direction dans ses tâches.

[Mme Angélica Bah, Vice-directrice des Ecoles de Reconvilier \(Ecole primaire\)](#)

[Mme Mélanie Bilat, Vice-directrice des Ecoles de Reconvilier \(Ecole primaire\)](#)



Ecoles de Reconvilier  
Rue du Collège 7  
2732 Reconvilier



079 100 77 85



[angelica.bah@ecolesrec.ch](mailto:angelica.bah@ecolesrec.ch)



079 658 99 70



[melanie.bilat@ecolesrec.ch](mailto:melanie.bilat@ecolesrec.ch)

## SECRETARIAT

---

[Mme Judith Habegger Scharding, Secrétaire des Ecoles de Reconvilier et de la Commission scolaire](#)



Ecoles de Reconvilier  
Chemin du Nord 1  
2732 Reconvilier



032 481 29 79 (avec répondeur)



[secretariat@ecolesrec.ch](mailto:secretariat@ecolesrec.ch)

Le secrétariat est ouvert tous les matins de 08h30 à 11h30 durant les périodes scolaires.

## CHANGEMENT DE COORDONNÉES OU DE SITUATION FAMILIALE

---

Tout changement (départ, adresse, numéro de téléphone, adresse de courriel, séparation, etc...) doit être annoncé dans les meilleurs délais auprès de la maîtresse ou du maître de classe ainsi qu'auprès du secrétariat.

## MOYEN DE COMMUNICATION OFFICIEL

---

Les Ecoles de Reconvilier utilisent l'application « **Klapp** » comme moyen de communication officiel avec les parents. Cette application suisse a été créée pour le monde scolaire et les données sont sécurisées. Elle permet une communication simple et efficace avec la Direction et les enseignant-e-s qui entourent les élèves.

## MÉDIAS

---

Des informations pratiques ainsi que les actualités concernant les trois cycles se trouvent sur le site Internet et la page Facebook des Ecoles de Reconvilier.

 [www.ecolesrec.ch](http://www.ecolesrec.ch)

## CONCIERGERIE ET BÂTIMENTS SCOLAIRES

---

[M. Philippe Criblez](#) (☎ 079 206 49 91) - [Mme Sarah Schär](#) (Halle - Sport) (☎ 078 865 76 33)

### Ecole enfantine (1-2H 1 et 1-2H 4)

 Rue de Bel-Air 6  
2732 Reconvilier

### Ecole enfantine (1-2H 2 et 1-2H 3) - Bâtiment de l'Ecole primaire

 Rue du Collège 7  
2732 Reconvilier

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET SCOLAIRE

---

[Mme Anne-Lise Ruf, Responsable](#)

 Rue du Collège 7  
2732 Reconvilier  
 032 483 15 09  
 [biblio@reconvilier.ch](mailto:biblio@reconvilier.ch)

Les réservations pour les élèves peuvent être déposées en tout temps par les enseignant-e-s. La bibliothèque est ouverte au public tous les lundis de 15h00 à 18h30 et tous les mercredis de 16h30 à 18h30 durant les périodes scolaires.

## MÉDIATION SCOLAIRE

---

La médiatrice écoute et soutient les élèves. Elle intervient lors de problèmes ou conflits au sein des Ecoles de Reconvilier.

[Mme Milena Merazzi, Médiatrice scolaire](#)

 Rue du Collège 7  
2732 Reconvilier  
 078 703 86 23  
 [milena.merazzi@ecolesrec.ch](mailto:milena.merazzi@ecolesrec.ch)

## TRAVAIL SOCIAL EN MILIEU SCOLAIRE

---

La travailleuse sociale soutient l'école en matière de détection et de traitement précoces des difficultés qui compromettent la réussite scolaire ou qui entravent le bon déroulement de l'enseignement. Elle soutient les élèves en collaboration avec le corps enseignant et les parents, les met en contact avec d'autres services spécialisés de l'aide à la jeunesse et aux familles.

[Mme Elène Murgo, Travailleuse sociale en milieu scolaire](#)

 Rue du Collège 7  
2732 Reconvilier

 079 552 64 67

 [elene.murgo@srtss.ch](mailto:elene.murgo@srtss.ch) ou [elene.murgo@ecolesrec.ch](mailto:elene.murgo@ecolesrec.ch)

## SERVICE PSYCHOLOGIQUE POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS (SPE)

---

Le Service psychologique pour enfants et adolescents (SPE) est un service spécialisé à disposition des parents, des enfants, des adolescents ainsi que des personnes et des institutions responsables de l'éducation. Il les aide à résoudre les questions et les problèmes liés au développement, à l'éducation et à la scolarisation.

 Grand-Rue 4  
2710 Tavannes

 031 636 16 86

 [spe.tavannes@be.ch](mailto:spe.tavannes@be.ch)

 [www.eb.bkd.be.ch](http://www.eb.bkd.be.ch)

## MEDECIN SCOLAIRE

---

Un contrôle médical gratuit est organisé pour les élèves de 2H et 6H. Ce contrôle peut être effectué auprès de votre médecin ou pédiatre de famille. Celui-ci est à la charge des parents tout comme les éventuels traitements. Le dossier médical est déposé à l'école durant toute la scolarité. Une attestation est remise à l'élève lors d'un contrôle ou traitement chez le médecin ou pédiatre de famille. Celle-ci est ensuite classée dans le dossier médical de l'élève.

[Dr. Alvaro Arana, Pédiatre](#)

 Rue Beausite 47  
2740 Moutier

 032 494 38 20

Responsables : Mme Angélica Bah et Mme Mélanie Bilat

## DENTISTE SCOLAIRE

---

Un contrôle dentaire gratuit est organisé pour les élèves de 2H à 8H. Ce contrôle peut être effectué auprès de votre dentiste de famille. Celui-ci est à la charge des parents tout comme les éventuels traitements. La carte dentaire est déposée à l'école durant toute la scolarité et doit être demandée lors d'un contrôle ou traitement chez le dentiste de famille.

Des informations sur les recommandations de traitement formulées lors des examens dentaires scolaires et sur les abréviations employées se trouvent sur le site Internet du Cabinet dentaire Dr. Ramon Studer SA ([www.studer-dental.ch](http://www.studer-dental.ch)).

### Dr. Ramon Studer, Médecin-dentiste

 Grand-Rue 29  
2732 Reconvilier

 032 481 23 73

Responsables : Mme Angélica Bah et Mme Mélanie Bilat

## ECOLE À JOURNÉE CONTINUE (EJC)

---

L'Ecole à journée continue (EJC) est une structure de prise en charge des enfants en âge scolaire, placée sous la direction d'une personne disposant d'une formation pédagogique. Les parents ont la possibilité de placer leur enfant dans différents modules (petit-déjeuner, déjeuner, goûter, devoirs surveillés, activités, etc...).

Dans le système tarifaire en vigueur, les parents contribuent aux frais de prise en charge de leur enfant dans la mesure de leurs moyens financiers. Le tarif est calculé sur la base de la fortune et du revenu du ménage ainsi que de la taille de celui-ci.

### Mme Cindy Gafner, Directrice

 Rue de Bel-Air 20  
2732 Reconvilier

 032 483 71 06

@ [ejc@reconvilier.ch](mailto:ejc@reconvilier.ch)

## ASSURANCES

---

Les Ecoles de Reconvilier ne disposent pas d'une assurance accident pour les élèves. Celle-ci doit être incluse dans l'assurance maladie de base. Tout accident qui surviendrait dans le cadre de l'école doit être annoncé à votre assurance privée ainsi qu'à la Direction.

S'agissant des effets personnels des élèves (montre, lunettes, bicyclette, trottinette, etc...), ils ne sont pas assurés par les Ecoles de Reconvilier. Une assurance responsabilité civile privée doit être contractée par les parents.

## MAÎTRISES DE CLASSE

Classe	Prénom et Nom
1-2H 1	Mme Sophie Gomez
1-2H 2	Mme Déborah Monin
1-2H 3	Mme Mélissa Quaranta
1-2H 4	Mme Laetitia Graber
3-4H 1	Mme Natacha Cuenin
3-4H 2	Mme Angélica Bah
3-4H 3	Mme Mélanie Bilat
5H	M. Laurent Cuenin
5-6H	Mme Anne Broglie et Mme Corinne Marchand de Alcântara
6H	Mme Marina Moser
7H	Mme Lucille Carabotti et Mme Milena Merazzi
7-8H	M. Andreas Amstutz
8H	Mme Thi Kim Rais

## HORAIRES

Généralement, les horaires sont établis durant le mois de juin pour l'année scolaire suivante. Les élèves sont attribués dans les différentes classes selon leur degré. Une information « horaire-classe » est ensuite distribuée aux parents par les enseignant-e-s. Les horaires sont disponibles sur le site Internet des Ecoles de Reconvilier.

## COURS DE NATATION

Dans le canton de Berne, tous les élèves doivent avoir l'opportunité d'apprendre à nager. Ce sont les parents qui sont en premier lieu responsables de cet apprentissage, mais l'école obligatoire peut et doit apporter une contribution en la matière. La natation doit être enseignée au même titre que les autres sports.

Ecole enfantine (1H - 2H) → 3 leçons de natation par année scolaire  
 Ecole primaire (3H - 8H) → 5 leçons de natation par année scolaire

Les écoles ont pour tâche de faire passer le contrôle de sécurité aquatique (CSA) à tous les élèves avant la fin de la 6H.

## LISTE DU CORPS ENSEIGNANT

**Les enseignant-e-s sont disponibles, durant les jours ouvrables, avant le début des leçons pour l'annonce éventuelle d'une absence. Merci de bien vouloir respecter ces conditions.**

Initiales	Nom	Prénom	Téléphone	Courriel
AAM	Amstutz	Andreas		andreas.amstutz@ecolesrec.ch
FAM	Amstutz	Florence		florence.amstutz@ecolesrec.ch
ABA	Bah	Angélica		angelica.bah@ecolesrec.ch

<b>MBI</b>	Bilat	Mélanie		melanie.bilat@ecolesrec.ch
<b>ABR</b>	Broglie	Anne		anne.broglie@ecolesrec.ch
<b>LCA</b>	Carabotti	Lucille		lucille.carabotti@ecolesrec.ch
<b>LCU</b>	Cuenin	Laurent		laurent.cuenin@ecolesrec.ch
<b>NCU</b>	Cuenin	Natacha		natacha.cuenin@ecolesrec.ch
<b>EET</b>	Etienne	Elisa		elisa.etienne@ecolesrec.ch
<b>SGE</b>	Genillard Weber	Sophie		sophie.genillard@ecolesrec.ch
<b>SGO</b>	Gomez	Sophie		sophie.gomez@ecolesrec.ch
<b>LGR</b>	Graber	Laetitia		laetitia.graber@ecolesrec.ch
<b>SGR</b>	Grumo	Sophie		sophie.grumo@ecolesrec.ch
<b>AGY</b>	Gyger	Alicia		alicia.gyger@ecolesrec.ch
<b>JLE</b>	Lebas	Jeanne		Jeanne.lebas@ecolesrec.ch
<b>CMA</b>	Marchand de Alcântara	Corinne		corinne.marchand@ecolesrec.ch
<b>MME</b>	Merazzi	Milena		milena.merazzi@ecolesrec.ch
<b>DMO</b>	Monin	Déborah		deborah.monin@ecolesrec.ch
<b>SMO</b>	Möri	Sarah		sarah.mori@ecolesrec.ch
<b>MMO</b>	Moser	Marina		marina.moser@ecolesrec.ch
<b>MQU</b>	Quaranta	Mélissa		melissa.quaranta@ecolesrec.ch
<b>TRA</b>	Rais	Thi Kim		thi_kim.rais@ecolesrec.ch
<b>SSA</b>	Sandmeier	Stéphanie		stefanie.sandmeier@ecolesrec.ch
<b>GST</b>	Stalder	Géraldine		geraldine.stalder@ecolesrec.ch
<b>AZI</b>	Zimmermann	Anaïs		anais.zimmermann@ecolesrec.ch
<b>MZU</b>	Zürcher	Marine		marine.zurcher@ecolesrec.ch

## PETIT, MOYEN OU GRAND PROBLÈME ?

---

En cas de petit, moyen ou grand problème... Merci de bien vouloir respecter cette hiérarchie !

**1 - Enseignant-e → 2 - Maîtresse ou maître de classe  
→ 3 - Directeur → 4 - Commission scolaire**

## ÉVÈNEMENTS PARTICULIERS

---

Fête de Noël organisée par l'Ecole primaire – Mardi 9 décembre 2025

Fête des Ecoles de Reconvilier organisée par l'Ecole secondaire – Jeudi 25 juin 2026

## VACANCES SCOLAIRES ET AUTRES CONGÉS

---

La planification des vacances scolaires (jusqu'en 2029-2030) pour l'école obligatoire dans la partie francophone du canton de Berne est disponible sur le site de la Direction de l'instruction publique et de la culture ([www.bkd.be.ch](http://www.bkd.be.ch)).

**Année scolaire 2025-2026**  
**Rentrée scolaire : Lundi 18 août 2025 à 09h00**

**Vacances scolaires**

<b>Automne (2 semaines)</b>	Lundi 06.10.2025 au vendredi 17.10.2025
<b>Hiver (2 semaines)</b>	Lundi 22.12.2025 au vendredi 02.01.2026
<b>Semaine blanche (1 semaine)</b>	Lundi 09.02.2026 au vendredi 13.02.2026
<b>Printemps (2 semaines)</b>	Vendredi 03.04.2026 au vendredi 17.04.2026
<b>Eté (6 semaines)</b>	Lundi 06.07.2026 au vendredi 14.08.2026

**Congés scolaires**

<b>Jours fériés</b>	Ascension - 14.05.2026 - Pentecôte - 25.05.2026
<b>Foire de Chindon</b>	Lundi 1er septembre 2025 - Mardi 2 septembre 2025
<b>Avant les vacances – Hiver</b>	Vendredi 19 décembre 2025 (après-midi)
<b>Ascension</b>	Vendredi 15 mai 2026
<b>Avant les vacances – Eté</b>	Vendredi 3 juillet 2026 (après-midi)
<b>Journée PES</b>	Mercredi 5 novembre 2025 (matin)
<b>Journée PES</b>	Mercredi 29 avril 2026 (matin)

Le Syndicat des Enseignantes et Enseignants francophones de Formation Berne (SEffB) organise une journée par année pour les enseignant-e-s. Cette journée aura lieu le **2 septembre 2026**. Les Ecoles de Reconvilier sont fermées ce jour-là.

**Année scolaire 2026-2027**  
**Rentrée scolaire : Lundi 17 août 2026 à 09h00**

**Vacances scolaires**

<b>Automne (2 semaines)</b>	Lundi 05.10.2026 au vendredi 16.10.2026
<b>Hiver (2 semaines)</b>	Vendredi 25.12.2026 au vendredi 08.01.2027
<b>Semaine blanche (1 semaine)</b>	Lundi 15.02.2027 au vendredi 19.02.2027
<b>Printemps (2 semaines)</b>	Vendredi 26.03.2027 au vendredi 09.04.2027
<b>Eté (6 semaines)</b>	Lundi 05.07.2027 au vendredi 13.08.2027

**Congés scolaires**

<b>Jours fériés</b>	Ascension - 06.05.2027 - Pentecôte - 17.05.2027
<b>Foire de Chindon</b>	Lundi 7 septembre 2026 - Mardi 8 septembre 2026
<b>Avant les vacances – Hiver</b>	Jeudi 24 décembre 2026
<b>Ascension</b>	Vendredi 7 mai 2027
<b>Avant les vacances – Eté</b>	Vendredi 2 juillet 2027 (après-midi)
<b>Journée PES</b>	Mercredi 28 avril 2027 (matin)

## CAMP

---

### 7H et 8H

Le camp de ski de Leysin (Canton de Vaud) aura lieu du 5 janvier 2026 au 9 janvier 2026. Les informations détaillées seront transmises aux élèves le moment venu.

Le prix d'un camp est de CHF 250.00 par élève (sous réserve d'une subvention des Communes de Reconvilier, Loveresse et Saules). Pour les élèves habitant à Reconvilier, une demande de subvention peut être demandée à la Municipalité **jusqu'à un mois avant le début du camp**. Le prix du camp doit **impérativement être payé** avant le départ.

## **DEMI-JOURNÉES DE CONGÉ**

---

Votre enfant est en droit de ne pas fréquenter l'école durant cinq demi-journées par année scolaire au maximum, et ce sans que vous ne deviez indiquer les motifs de ses absences. Il vous suffit d'en informer la maîtresse ou le maître de classe au préalable. Ces absences peuvent être ponctuelles ou consécutives.

Pour les 1H et 2H, la demande doit être faite par écrit, par téléphone, par message, par courriel ou de vive voix. Pour les 3H à 8H, la demande doit être faite par écrit (dans le carnet de devoirs) le plus tôt possible, mais au plus tard 24 heures avant le congé prévu.

En principe, les demandes de demi-journées ne seront pas accordées durant les camps, les activités extrascolaires et la semaine extrascolaire (dernière semaine de l'année scolaire).

Les demi-journées de congé manquées ne peuvent pas être reportées à l'année suivante. De même qu'en cas de déménagement en cours d'année scolaire, le solde est repris et n'est pas remis à zéro.

## **ABSENCES**

---

Les absences (consécutives par exemple à une maladie ou à un accident de votre enfant ou d'un membre de votre famille, à un déménagement, à une consultation médicale ou autres, etc...) doivent être signalées à la maîtresse ou au maître de classe, au plus tard avant le début des leçons. En cas de maladie (fièvre, toux, nausées ou autres), votre enfant doit rester à la maison jusqu'à ce qu'il se sente bien.

Toute absence non justifiée ou non excusée formellement à la maîtresse ou au maître de classe est considérée comme non excusée.

## **DISPENSES (voir annexe en fin de Mémento)**

---

L'Ordonnance de Direction sur les absences et les dispenses à l'école obligatoire (ODAD) définit le périmètre exact des dispenses qui peuvent être accordées ou non.

Toute demande écrite de dispense dûment motivée doit être adressée au Directeur au moins quatre semaines au préalable. Les demandes qui ne remplissent pas les critères d'éligibilité des articles 4 et 8 de l'ODAD et qui ne parviennent pas dans les délais seront refusées.

## **POUX**

---

Les poux de tête sont certes désagréables, mais tout à fait inoffensifs ! Plus on attend, plus il est difficile d'en venir à bout. En menant une action coordonnée avec les parents, les Ecoles de Reconvenir peuvent rapidement venir à bout de ces parasites. Les cas doivent être signalés à la maîtresse ou au maître de classe dans les meilleurs délais. Une information sera transmise via le carnet de devoirs. Il appartient ensuite aux parents de contrôler et de traiter ces parasites.

## STRUCTURE DE L'ÉCOLE OBLIGATOIRE

---

### École enfantine (1H à 2H)

Les enfants de 1H à la 2H suivent l'enseignement dans une même classe. L'école enfantine offre un espace de vie, de jeu et d'expériences visant à stimuler et à encourager le développement et l'apprentissage de l'enfant, tout en tenant compte des capacités et du rythme d'apprentissage de chaque élève.

### École primaire (3H à 8H)

De la 3H à la 8H, l'enseignement est dispensé aux élèves dans différentes disciplines, telles que les langues, les mathématiques ou encore les activités manuelles. Les élèves deviennent de plus en plus indépendants et responsables dans leur apprentissage et leur travail. Dans la partie francophone du canton, les élèves apprennent une première langue étrangère, l'allemand, dès la 5H, puis l'anglais à partir de la 7H.

## RAPPORTS D'ÉVALUATION

---

L'évaluation sert avant tout à soutenir et à encourager les élèves dans leur apprentissage.

Cycle 1 (hors 1H - 2H)	→	Les élèves sont évalués par des appréciations Rapport annuel en fin de 4H
Cycle 2	→	Les élèves sont évalués par des notes Rapport annuel en fin de 6H, 7H et 8H

Pour les années ne faisant pas l'objet d'un rapport d'évaluation (1H, 2H, 3H et 5H), une attestation de fréquentation est remise en fin d'année scolaire.

Pour permettre l'orientation dans le degré suivant, un élève doit obtenir des résultats suffisants dans la majorité des disciplines obligatoires (ODED, art. 30 al. 2).

## CAPACITÉS TRANSVERSALES

---

Le PER (Plan d'études romand) prend en compte cinq grands champs de « Capacités transversales » qui concernent l'ensemble des domaines de formation. Ce choix définit les contours de diverses aptitudes fondamentales, lesquelles traversent à la fois les domaines d'apprentissage et l'ensemble de la scolarité. L'enseignant-e est appelé-e à favoriser le plus souvent possible des mises en situation permettant à chaque élève d'exercer et d'élargir ces cinq « Capacités transversales », les deux premières plutôt d'ordre social et les trois dernières plutôt d'ordre individuel :

- **Collaboration**  
La capacité à **collaborer** est axée sur le développement de l'esprit coopératif et sur la construction d'habiletés nécessaires pour réaliser des travaux en équipe et mener des projets collectifs.
- **Communication**  
La capacité à **communiquer** est axée sur la mobilisation des informations et des ressources permettant de s'exprimer à l'aide de divers types de langages, en tenant compte du contexte.

→ **Stratégies d'apprentissage**

La capacité à **développer** des stratégies renvoie à la capacité d'analyser, de gérer et d'améliorer ses démarches d'apprentissage ainsi que des projets en se donnant des méthodes de travail efficaces.

→ **Pensée créatrice**

La capacité à développer une **pensée créatrice** est axée sur le développement de l'inventivité et de la fantaisie, de même que sur l'imagination et la flexibilité dans la manière d'aborder toute situation.

→ **Démarche réflexive**

La capacité à développer une **démarche réflexive** permet de prendre du recul sur les faits et les informations, tout autant que sur ses propres actions ; elle contribue au développement du sens critique.

## ENTRETIENS

---

Des entretiens peuvent être organisés à l'initiative des enseignant-e-s comme des parents pour échanger des informations et des réflexions ou clarifier certaines questions.

## ENTRETIEN DE BILAN OBLIGATOIRE

---

Une fois par an, l'enseignant-e organise un entretien de bilan avec les parents. Celui-ci a pour but d'échanger des observations à propos de l'enfant, de son développement, de ses progrès, de son comportement et de ses compétences personnelles et sociales.

Les thèmes abordés sont consignés dans un formulaire fourni par la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) pour l'entretien de bilan. Il est possible de le compléter et d'y consigner des arrangements mutuels en quelques mots. Le formulaire est classé dans le dossier qui contient les différents rapports d'évaluation de votre enfant.

## PROCÉDURE DE PASSAGE DU DEGRÉ PRIMAIRE AU DEGRÉ SECONDAIRE I

---

Au terme du premier semestre de la 8H, le corps enseignant détermine, lors de la procédure de passage, dans quelle section et dans quels niveaux (en français, allemand et mathématiques) les élèves doivent être orientés vers le degré secondaire I. Il s'agit de les orienter le mieux possible en se fondant sur leurs aptitudes et sur leur développement présumé.

Finalement, au terme de la 8H, la Direction décide de l'orientation définitive de l'élève au degré secondaire I.

## DEVOIRS À LA MAISON

---

L'apprentissage scolaire a lieu pendant l'enseignement. Les devoirs sont destinés à la préparation et à l'approfondissement des éléments abordés en classe. Les devoirs doivent pouvoir être réalisés sans l'aide des parents ou d'autres adultes.

Les devoirs ne doivent pas dépasser les durées prévues ci-dessous :

Cycle 1 (hors 1H - 2H)	→	30 minutes par semaine
Cycle 2	→	45 minutes par semaine

## **CARNET DE DEVOIRS**

---

Le carnet de devoirs, document officiel interne des Ecoles de Reconvilier, est destiné à faciliter la communication entre l'élève, ses parents et ses enseignant-e-s. Il doit être tenu avec soin et doit être signé chaque fin de semaine par un représentant légal. L'élève y inscrit les devoirs et évaluations et les enseignant-e-s y inscrivent les appréciations, les notes ou autres commentaires et remarques.

## **RÈGLES DE VIE - ÉCOLE**

---

- J'ai une attitude positive et respectueuse envers toutes les personnes (camarades, enseignant-e-s, concierges, etc...) que je côtoie dans l'école et je les salue spontanément.
- Dans les corridors, je me déplace calmement sans courir et sans crier. J'ai mes pantoufles aux pieds et je ne suis pas en chaussettes. Je range mes pantoufles aux endroits prévus en fin de journée.
- A la pause de 10h00, j'attends d'être à l'extérieur pour commencer à manger.
- J'ai du respect pour tout le matériel scolaire reçu (livres, classeurs, cahiers, etc...). Je le range aux endroits prévus. Si du matériel est endommagé ou perdu, je dois le remplacer à mes frais.
- Je ne fais pas de trottinette, de skateboard ou de vélo dans le périmètre scolaire en arrivant et en repartant de l'école.
- Je quitte le périmètre scolaire rapidement (dans les 15 minutes qui suivent la fin des cours) à 11h45 et 15h05, afin de ne pas perturber les leçons en cours.

## **RÈGLES DE VIE - NEIGE ET PAUSE DE 10h00**

---

- Je m'amuse sans faire de mal à mes camarades.
- J'évite de rentrer en classe complètement mouillé, c'est tellement désagréable !
- Je peux lancer des boules de neige sur les places vertes uniquement.
- Je ne vise pas le visage de mon camarade, car cela pourrait lui faire mal (glaçons, cailloux...).
- Je ne « savonne » pas mon camarade.
- Je ne lance pas non plus de boules de neige contre le bâtiment scolaire.
- Je fais attention à mes camarades, surtout à ceux qui sont plus petits que moi !

## **UTILISATION DU TÉLÉPHONE PORTABLE**

---

Le téléphone portable n'est pas autorisé à l'école primaire.

## **TENUE VESTIMENTAIRE**

---

Les élèves doivent porter une tenue vestimentaire adaptée à l'école et à leur âge. Leurs vêtements répondent aux exigences d'hygiène, de confort et de sécurité liées aux différentes disciplines scolaires. Les enseignant-e-s signalent aux parents les tenues non conformes.

## **CHEMIN DE L'ÉCOLE**

---

Le chemin de l'école est sous la responsabilité des parents. En parcourant à pied le chemin de l'école, les enfants acquièrent des aptitudes en matière de comportement face à la circulation routière, ainsi que de l'expérience sociale. C'est une étape importante sur la voie de l'autonomie de l'enfant. Dans la mesure du possible et selon les distances à parcourir, la Direction suggère aux parents de laisser venir les élèves à pied. Il est rappelé aux parents que le périmètre des Ecoles de Reconvilier est souvent encombré aux heures d'entrée et de sortie des élèves et que la prudence est de mise !

Le matin, en début d'après-midi et après la fin des leçons, les élèves sont priés de traverser la route cantonale sur les passages pour piétons.

De plus, les élèves sont priés de se conformer aux règles en vigueur concernant la traversée des passages à niveaux des CFF. Il est strictement interdit d'enjamber ou de passer en-dessous des barrières des CFF lorsque les feux clignotent encore.

## **DÉPLACEMENT EN BUS**

---

Les élèves qui effectuent des déplacements au moyen de bus doivent respecter les consignes du chauffeur et de la compagnie de transports.

En cas de non-respect de ces consignes, des mesures disciplinaires seront prises par les enseignant-e-s.

## **TRANSPORT POUR LES SÉANCES DE LOGOPÉDIE OU PSYCHOMOTRICITÉ**

---

Les frais de transport des élèves qui se rendent à des séances autorisées par le Service psychologique pour enfants et adolescents (SPE) sont remboursés. Le formulaire de demande est disponible sur le site Internet des Ecoles de Reconvilier.

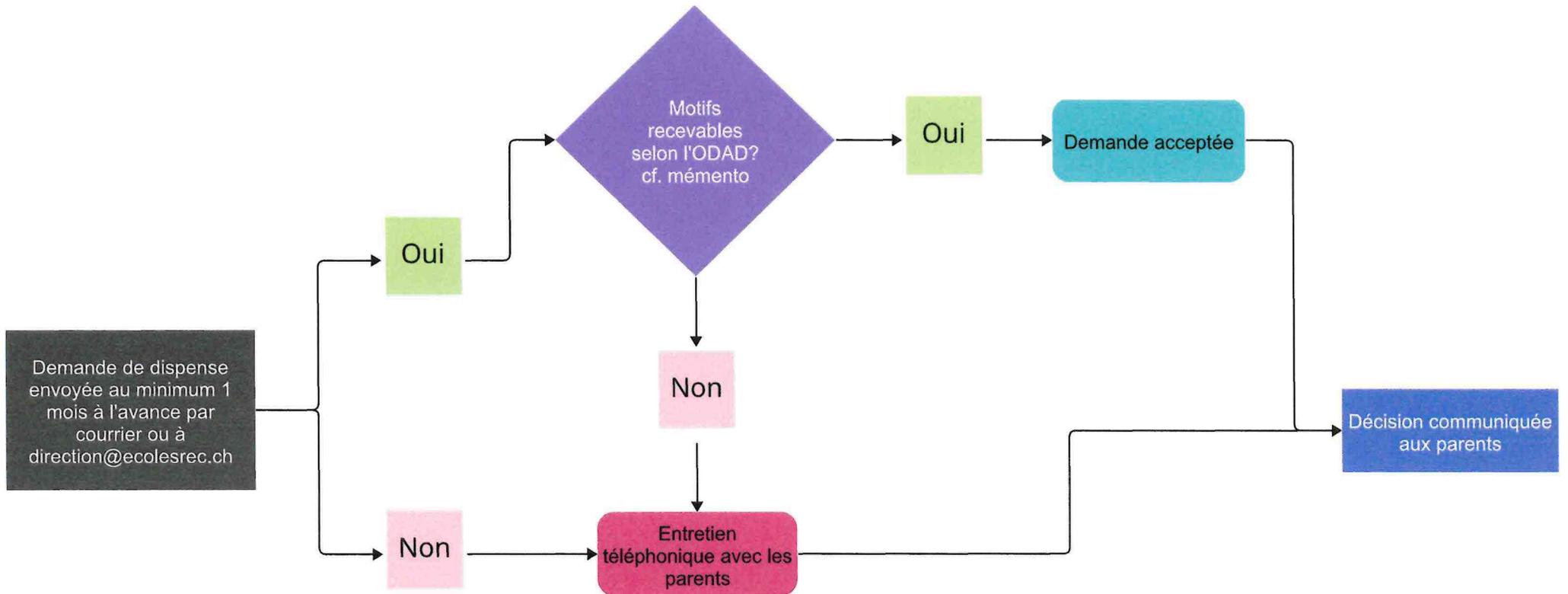
## **MÉMENTO 2026-2027**

---

La prochaine édition sera disponible sur Klapp dès le lundi 17 août 2026, jour de la rentrée scolaire.

Souhaiteriez-vous voir une rubrique supplémentaire ou une précision sur un thème abordé dans la prochaine édition du Mémento ? N'hésitez pas à contacter le Secrétariat pour lui faire part de vos propositions ([secretariat@ecolesrec.ch](mailto:secretariat@ecolesrec.ch)).

## Demande de dispense extraordinaire à l'attention de la Direction





# Liens vers les informations pour les parents

École obligatoire dans  
la partie francophone du  
canton de Berne



#### Informations pour les parents sur notre site Internet

Vous trouverez toutes les informations sur l'entrée à l'école et le système scolaire sur notre site Internet.

[www.be.ch/ecole-obligatoire](http://www.be.ch/ecole-obligatoire)



#### Brochures et vidéos

Sur la page de la médiathèque, vous pouvez télécharger de nombreuses brochures et regarder des vidéos informatives.

[www.be.ch/ecole-obligatoire-mediatheque](http://www.be.ch/ecole-obligatoire-mediatheque)



#### Brochures en langage simplifié

Les brochures sur l'école obligatoire sont également disponibles en langage simplifié.

[www.be.ch/ecole-obligatoire-langage-simplifie](http://www.be.ch/ecole-obligatoire-langage-simplifie)





[www.be.ch/ecole-obligatoire-mediatheque](http://www.be.ch/ecole-obligatoire-mediatheque)

## **Shqip** *albanais*

Këtu ju i gjeni të gjitha informacionet për shkollën e detyrueshme filllore në gjuhën shqipe.

## **Deutsch** *allemand*

Hier finden Sie alle Informationen zur obligatorischen Volksschule auf Deutsch.

## **English** *anglais*

You will find all the information about compulsory schooling in English here.

## **arabe** *العربية*

يمكنك هنا العثور على جميع المعلومات باللغة العربية عن المدرسة الابتدائية الإلزامية.

## **Bosanski/hrvatski/srpski**

*bosnien/croate/serbe*

Ovdje možete naći sve informacije vezane za obaveznu osnovnu školu na bosanskom/hrvatskom/srpskom jeziku.

## **Español** *español*

Acceda a toda la información sobre la escuela primaria obligatoria en Español.

## **farsi/dari** *دري*

در اینجا می توانید تمام معلومات مربوط به دبستان اجباری را به زبان دری بخوانید.

## **Italiano** *italien*

Qui trovate tutte le informazioni sulla scuola dell'obbligo in italiano.

## **Kurdî** *kurde*

Li vir hûn dikarin hemî agahiyan li ser dibistana seretayî ya mecbûrî bi Kurdî ya Kurmancî bibînin.

## **Polski** *polonais*

Tutaj znajdziecie Państwo wszystkie informacje odnośnie obowiązkowej szkoły podstawowej w języku polskim.

## **Português** *portuguais*

Aqui encontrará toda a informação sobre o ensino escolar obrigatório em português.

## **Русский** *russe*

Здесь вы найдете всю информацию об обязательной школе на русском языке.

## **Soomaaliga** *somali*

Halkaan waxaad ka heli kartaa dhammaan warbixinta ku saabsan dugsiga hoose ee qasabka ah oo af Soomaali ah.

## **தமிழ்** *tamoul*

இங்கு நீங்கள் கட்டாய பாடசாலை குறித்த அனைத்துத் தகவல்களையும் தமிழில் காணலாம்.

## **ትግርኛ** *tigrigna*

ብዛዕባ ግብጽ ቤት ትምህርቲ ዝምልከት ጥራቲ ሓበሬታ ኣብዚ ብቋንቋ ትግርኛ ትረኽቡ።

## **Türkçe** *turc*

Burada zorunlu ilköğretim okulu ile ilgili tüm bilgileri Türkçe olarak bulabilirsiniz.

## **Українська** *ukrainien*

Тут ви можете знайти всю інформацію про обов'язкову школу українською мовою.

... à l'année prochaine pour un nouveau Mémento !

**Une version électronique se trouve sur le site Internet : [www.ecofesrec.ch](http://www.ecofesrec.ch)**